

Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 18 juillet 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; André, Eugène (1836-)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Présentation

Auteur·e

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 juillet 1883](#)

Lieu de rédaction

- Guise (Aisne)
- Inconnu

Destinataire [Falaize, Alfred \(1843-1933\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Scripteur / Scriptorice [Inconnu](#)

Description

Résumé Sur l'affaire de la restitution par Émile Godin d'un terrain de la Société du Familistère sur lequel sont entreposées des briques et de la destruction partielle d'une sapinière. Godin a transmis à la Société du Familistère une lettre d'Émile Godin dans laquelle ce dernier exprime le souhait de conclure l'affaire à l'amiable et envoie un chèque de 1 755 F. La Société du Familistère accepte un arrangement à l'amiable à la condition qu'Émile Godin paie 800 F de dommages pour la terre à briques et les sapins.

Notes La lettre est signée « André » par procuration de l'administrateur-gérant de la Société du Familistère de Guise.

Support Cachet à l'encre bleue au-dessus de la signature de la lettre : « Sté du Familistère de Guise P. P[rocurati]on de l'Administrateur Gérant ».

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (1)

Collation2 p. (42r, 43v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

18 Juillet

40
11
Monsieur Malaise
avocat à Paris.

Monsieur Godin communique à la 1^{re} une lettre de votre fils, M^r L. Godin, dans laquelle se trouve cette phrase :

« Le but de cette lettre mon Père est de vous prier de terminer cette affaire à l'amiable & comme vous le voudrez. »

Suivent des dissertations sur l'affaire des brigues et une proposition de vente de ces brigues, puis :
« La question d'indemnité pour la terre à brigue ainsi que ma réclamation pour les sapins étant annulés. »

Enfin la lettre contient un Chèque de Paris de 4,55^{fr}, montant des fermages.

Veuillez nous dire par retour du courrier s'il n'y a pas d'inconvénient à conserver ce chèque comme en compte ou si nous devons le retourner à M^r L. Godin, le procés n'étant pas clos, puisque l'expertise reste à faire.

Où de plus, comme dans la lettre M^r L. Godin paraît animé des meilleurs sentiments vis-à-vis de son Père, et qu'il semble regretter ce procés auquel il nous a obligé, nous sommes tous à nouveau à tenter en arrangements

amiables, à mes pas enjor, l'opertides, enjor
supprimera des nouveaux frais et à arret
court le procès tout le jugement et
tout en notre faveur.

Pour cela nous accepterions de payer
la moitié des frais, à condition que
M^r Guille soldera les 800^{fr} constituant
les dommages pour la terre à bœufs, et les
sajuis.

Veuillez communiquer notre proposition
à M^r l'avoué de M^r Guille Guille et
s'il y a acceptation liquidez cette affaire
et faite le nécessaire par le tribunal pour
que tout soit terminé.

Veuillez agréer Monsieur nos
parfaites civilités

SC. DU FAMILISTÈRE DE GUSE

1111 de l'Abbatist. Geraut

Guille

Nota. La somme de ~~1200~~ au solde par entièrement les
fermages, il manque une somme de 43.^{fr}70 pour
la location de 1882-83 de pièce de terre qui a
été occupé par les bœufs -